

## LE VÉLO COMME VECTEUR DE DÉCONFINEMENT

La pandémie de Covid-19 qui sévit actuellement a entraîné l'instauration de mesures de confinement à l'échelle mondiale pour endiguer la propagation du virus. Dorénavant, les déplacements sont très fortement limités, engendrant une chute des trafics motorisés et une désertion des espaces publics.



Le déconfinement soulève de nombreuses questions quant à la reprise de nos déplacements, notamment pour y faire respecter la distanciation sociale. Collectivités, État et experts voient dans le vélo une solution de mobilité adaptée au contexte sanitaire et souhaitent rapidement encourager sa pratique à travers la réalisation d'aménagements provisoires.

### Le vélo, une des solutions à l'équation complexe du déconfinement

Faire respecter la distanciation physique dans les transports collectifs, comme demandé par le gouvernement, diminue grandement la capacité d'emport des véhicules, alors même que l'offre est déjà fortement dégradée et ne permettra pas de transporter l'ensemble des usagers habituels.

La voiture ne saurait être l'unique solution de report, les réseaux routiers étant déjà fortement sollicités en temps normal. La voiture contrevient aussi aux objectifs de décarbonation de la mobilité et constitue un risque sanitaire du fait de la pollution atmosphérique, notamment par les particules fines.

**Le vélo est un mode individuel, économe et efficace.** Conciliant respect des règles sanitaires et de l'environnement, il semble être un précieux allié des collectivités pour compenser les difficultés du transport public et organiser la reprise de la mobilité quotidienne.



mesures de distanciation prises dans le métro de Milan le 4 mai dernier

© AFP Miguel MEDINA



©Broytmann/SenUVK



©Ouest-France, PO-Nathalie Bourreau

### Urbanisme tactique et aménagements cyclables temporaires

Pour encourager son utilisation et assurer une distanciation suffisante, il paraît opportun de **faire plus de place au vélo**. L'idée est de profiter de l'espace laissé vacant par la chute du trafic motorisé pour rééquilibrer le partage modal de la voirie et **expérimenter de nouveaux aménagements**. C'est le principe de « l'urbanisme tactique », méthode couramment employée dans les pays scandinaves consistant à tester d'autres usages de l'espace urbain avec des aménagements souples, temporaires et réversibles.

Berlin, Oakland, Bogota... Dans le monde, plusieurs métropoles ont adopté cette stratégie dès le début de la pandémie. En France, l'Ademe recense, fin avril, une quinzaine de collectivités locales intéressées par cette démarche (Nantes, Angers, Rouen, Tours etc.) et cette liste s'étend de jour en jour.

## Quelles solutions peuvent alors être mises en place ?

Le CEREMA, structure d'étude et de conseil de l'État, a publié début mai un **guide de recommandations** pour réaliser au mieux et rapidement ces aménagements cyclables provisoires. Il met en exergue les solutions techniques suivantes :

- ▶ Réduire le nombre de voies affectées au trafic motorisé ;
- ▶ Rogner les emprises des voies motorisées pour élargir les aménagements existants ;
- ▶ Neutraliser les emplacements de stationnement des véhicules motorisés ;
- ▶ Modifier le plan de circulation pour diminuer le trafic motorisé.

Le principe de continuité entre les aménagements, temporaires ou existants, est fondamental afin de créer des itinéraires sécurisés, si possible calqués sur les lignes structurantes des réseaux de transports urbains.

Ces aménagements temporaires peuvent être matérialisés par une signalisation réglementaire de chantier (séparateurs modulaires, marquage au sol, etc.) et adoptés simplement par arrêté de circulation pris par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les outils de partage de la voirie (zone 30, de rencontre, etc.) pourront être sollicités pour compléter ces aménagements en vue d'assurer également un élargissement des espaces piétons rendus nécessaires par le principe de distanciation.

Mais une stratégie vélo doit être globale pour être efficace. Elle doit être complétée par la création d'espaces de stationnement vélo, par des aides à la remise en selle, à l'équipement ou à la réparation de cycles. Fin avril, l'État a adopté un plan en ce sens de 20 millions d'euros pour faciliter la pratique du vélo à la sortie du confinement.

### Suppression des voies motorisées

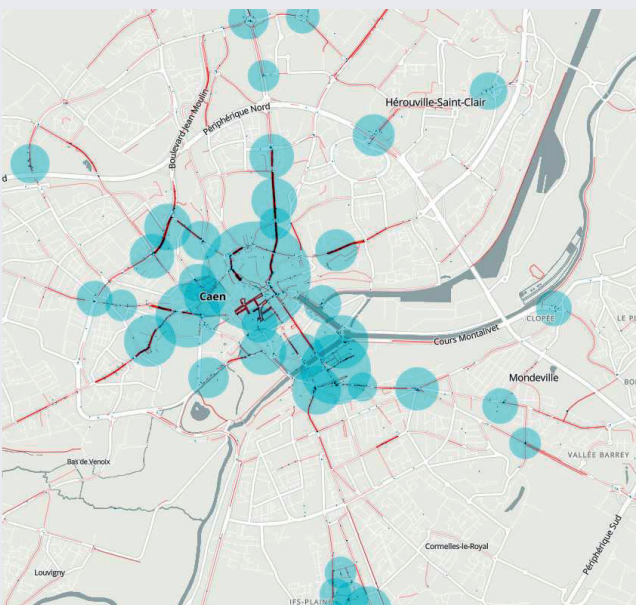


### Neutralisation du stationnement motorisé



### Modification du plan de circulation

Illustrations : Solutions préconisées pour créer des aménagements cyclables provisoires (source : CEREMA 2020)



Extrait de la plateforme cartographique recensant les zones à aménager en priorité (en rouge) et les points noirs (en bleu) issue du baromètre des villes cyclables 2019

Source : <https://carto.parlons-velo.fr/>

## Quelles opportunités pour Caen la mer ?

La part du vélo dans les déplacements des habitants de Caen la mer était de 2 % en 2011 (EDGT Calvados 2011). Bien que de nombreux aménagements cyclables aient été réalisés depuis, la place du vélo reste encore faible dans l'espace public, comparativement à celle de la voiture.

Le baromètre 2019 des villes cyclables de la FUB a salué les efforts faits par la ville de Caen pour favoriser la pratique du cycle, la classant 3<sup>ème</sup> de sa catégorie, mais il pointe également une attente forte des usagers quant à la sécurisation des grands axes de circulation. Il met ainsi en exergue, par le biais d'un outil cartographique, les points noirs de circulation identifiés par les répondants et les tronçons qu'ils jugent prioritaires à aménager.

Dans le cadre de son plan de déconfinement, la ville de Caen a annoncé le 7 mai dernier la création dans les semaines à venir de nouvelles pistes cyclables provisoires.

**Guide express des aménagements cyclables provisoires : tester pour aménager durablement**, (CEREMA - mai 2020, 43 p.) : [www.cerema.fr/fr/actualites/velo-deconfinement-guide-express-amenagements-cyclables](http://www.cerema.fr/fr/actualites/velo-deconfinement-guide-express-amenagements-cyclables)

**Baromètre 2019 des villes cyclables, FUB** : [www.parlons-velo.fr/](http://www.parlons-velo.fr/)

**Exemples d'aménagements cyclables transitoires à Tours** : <https://tours-metropole.fr/actualites/pistes-cyclables-transitoires-les-amenagements-ont-debute>

Réalisation : AUCAME  
 Contact : [xavier.lepetit@aucame.fr](mailto:xavier.lepetit@aucame.fr)  
 Textes & illustrations : AUCAME  
 Mise en page : AUCAME 2020



**Agence d'urbanisme de Caen Normandie**  
 21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN  
 Tel : 02 31 86 94 00 - [contact@aucame.fr](mailto:contact@aucame.fr)  
[www.aucame.fr](http://www.aucame.fr)